



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION  
AVEC LA SOCIETE VZW RODE BOOM POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 18  
SEPTEMBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-308  
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la décision n° DM-20-053 en date du 31 janvier 2020 relative au contrat de cession avec la société vzw rode boom pour l'organisation d'un spectacle le 27 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société VZW Rode Boom, représentée par Monsieur Daan Yperman, dont le siège social est situé Olmenlaan 28 – 2940 Hoevenen – Belgique – de reporter l'organisation du spectacle « Evidences inconnues » initialement prévu le vendredi 27 mars 2020 au samedi 18 septembre 2021 dont le prix de cession ainsi que les défraiements repas et hébergements sont fixés à 4 098,46 € (quatre mille quatre-vingt-dix- huit euros et quarante-six centimes) TTC et les défraiements liés aux frais de transport à un montant maximum de 804,97 € TTC (huit cent quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société VZW Rode Boom, représentée par Monsieur Daan Yperman, dont le siège social est situé Olmenlaan 28 – 2940 Hoevenen – Belgique – un avenant au contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Evidences inconnues » initialement prévu le vendredi 27 mars 2020 et reporté au samedi 18 septembre 2021 dont le prix de cession ainsi que les défraiements repas et hébergements sont fixés à 4 098,46 € (quatre mille quatre-vingt-dix- huit euros et quarante-six centimes) TTC et les défraiements liés aux frais de transport à un montant maximum de 804,97 € TTC (huit cent quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210917-lmc1H8783H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/09/2021  
Date de Publication : 17/09/2021